



26719 10128

CODM

BEAUTÉ

LE MAGAZINE DÉDIÉ AUX INSTITUTS

Mai / Juin / Juillet 2015 - 7€

N°4

BUSINESS

P.36 **Musclez vos ventes**

DOSSIER

P.98 Spécial
Green Cosmétique

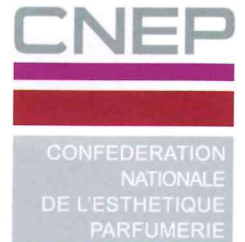
P.72 **TENDANCE**

Le Nail contouring

ISSN 2425-0252

Actualités | En cabine | Color | Vie des marques | Vie des écoles

Une journée pour anticiper l'avenir des métiers de la filière Beauté Bien-être



Organisées par la CNEP et ses 6 syndicats affiliés (FFEFP/UME/UMM/UPCOM/SNPBC) le 9 février 2015, Les Assises Nationales de la Beauté et du Bien-être furent avant tout l'occasion de réfléchir et de faire le point sur le devenir des métiers de la filière Beauté Bien-être. Les conférences et tables rondes furent articulées autour de 4 thèmes :

- Normes, un gage de qualité pour se développer
- 2015, les stratégies gagnantes pour répondre aux nouvelles tendances des marchés
- La réglementation, en faire une source de croissance
- Formation professionnelle, capitaliser pour rebondir

180 personnes, représentatives de tous les métiers de la Beauté et du Bien-être, ont répondu présentes ; 20 conférenciers experts dans leur domaine ont animé le cycle de conférences sous l'égide d'une marraine d'exception, Claudie Willemin (*Présidente de la Société Française de Cosmétologie et de l'International Federation of Societies of Cosmetic Chemists*), sans oublier des partenaires choisis - Opcalia, CPCA, CNED, Business France, balinea.com et bien sûr, CODE Beauté et Emotion Spa Magazine.

Un Livre Blanc, fruit des enseignements de cette journée, sera présenté au deuxième semestre 2015.

LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE BEAUTÉ BIEN-ÊTRE

- ▶ Chiffre d'affaires en France : **3,541 milliards d'€**
- ▶ **46 699 entreprises**
- ▶ **48 021 salariés**
- ▶ Investissement annuel en équipement **209 millions d'€**
- ▶ **1774 entreprises sous-traitantes**, prestataires de services et entreprises de matériels et d'équipements

Normes, un gage de qualité pour se développer

Emmanuel Husson (*Chef de projet normalisation et Secrétaire de la commission de normalisation STO2 Tourisme de bien-être*), qui a élaboré la Norme Spa de Bien-être et la Norme Soins de Beauté et de Bien-être, les a présentées en détail, puis Alain Jounot (*Directeur commercial AFNOR Certification*) a expliqué le processus de la certification que la CNEP souhaite mettre en place en 2015.

Trois acteurs de la distribution ont ensuite développé leur position face à la mise en place de la Norme par le biais de la certification :

- Frantz Lallement (*Président de l'UPB, Fondateur de la franchise Esthetic Center*), pour qui la certification est un axe de développement et un moyen de différenciation ;
- Jean-Marc Sirop (*Directeur Général de Perron Rigot, Chargé du développement du Groupe Thalgo*) a souligné que la Norme permettra de mettre en place des stratégies gagnantes et d'élever le niveau de qualité de la profession et d'assurer sa pérennité ;
- Marc Tronson (*Président fondateur d'Aquamoon*) a exprimé son intérêt d'évoluer vers la certification pour satisfaire une clientèle de luxe.

2015, les stratégies gagnantes pour répondre aux nouvelles tendances des marchés



▲ Nicolas Saing
conférence « Quel avenir pour les marques de cosmétiques »

1 - QUEL AVENIR POUR LES MARQUES DE COSMÉTIQUES ?

Nicolas Saing (*Executive - MBA HEC (CPA) - Babson University (Boston), Professeur à ESSEC Paris, ESSEC Singapore et à ESC Rouen, Directeur associé de Luxury and Cosmetic Développement*) et Didier Dubreuil (*Directeur associé de Luxury and Cosmetic Développement, spécialiste de la parfumerie sélective, du Spa et de l'institut*) ont développé trois propositions de stratégie gagnante :

- faire de la France le flagship du monde
- se développer à l'international
- bâtir des alliances

2 - LES SOINS SENSORIELS COMME VECTEUR DE CROISSANCE, LES CHIFFRES LE PROUVENT !

Adilson Borges (*Associate Dean for Faculty : IRC Professor of marketing NEOMA Business School Reims Campus*), Thomas Madrid (*Agence Set and See*), Anne Querard (*Fondatrice d'HarmonInside*) et Valérie Abehsera (*Co-fondatrice et Directrice Générale de balinea.com*) se sont exprimés quant à l'émotion positive que génère l'application d'un cosmétique associée à un parfum, une musique et à un geste professionnel et dans quelle mesure elle participe au bien-être et à l'estime de soi.

Ce fut également l'occasion de présenter l'étude sur l'Expérience Sensorielle Conformée dont les premiers résultats démontrent l'intérêt de la cliente à vivre une expérience polysensorielle. Les résultats finaux seront communiqués au deuxième semestre 2015.



▲ Conférence « les stratégies gagnantes la polysensorialité »



▲ Frédéric Lefret, Président de la FFEEP, présente la conférence « les stratégies gagnantes »

La réglementation, en faire une source de croissance

Nous vous avons présenté en avant-première (*ndlr : CODE Beauté n°3, pages 38/39*) la synthèse de cette présentation sur les textes qui encadrent les pratiques de soins de beauté et de bien-être, réalisée par Maître Simhon (*Avocat en droit de la santé, Conseil de la CNEP*).

Le Dr Sylvain-Romain Cotte (*Président de International Beauty Office, Expert judiciaire, Expert CNEP pour les Normes AFNOR*) a ensuite évoqué l'application du Règlement Cosmétique Européen en vigueur depuis juillet 2013 : si le niveau de transposition est élevé pour les marques, fabricants et distributeurs, il reste du chemin à parcourir pour

les instituts et les Spas... C'est pourquoi il a participé, avec la CNEP, à l'élaboration d'un Guide Pratique à l'attention des personnels des centres de beauté et de bien-être.

3 acteurs de la filière Beauté Bien-être se sont ensuite exprimés :

- pour Jean-Claude Sirop, la cosmétique instrumentale est l'un des axes majeurs de développement ; les marques se doivent de mettre en place des protocoles d'application qui respectent les normes d'hygiène et de sécurité et un vocabulaire conforme avec la réglementation ;

- pour Georges Safraoui (*Ingénieur, Directeur technique, Responsable du Pôle R & D d'Eurofeedback, Expert CNEP pour les Normes AFNOR*), les pratiques de dépilation (IPL) doivent être encadrées en donnant à l'esthéticienne la possibilité d'utiliser cette technologie ;

- Hervé Corlay (*Président de Point Soleil ; Vice-Président du SNPBC*) a notamment souligné que le SNPBC ne s'opposait pas à une réglementation intelligente des UV mais que celle-ci devrait se focaliser sur une meilleure information des populations à risque.

Formation professionnelle, capitaliser pour rebondir

Après une présentation des forces, faiblesses, opportunités et risques de la réforme par Solange Berthelot Chappelart (*Responsable Pôle Branches Direction du Développement Opccalia*), Gisèle Beauce (*ancienne Directrice de la formation Douglas*) a détaillé les enjeux de cette réforme : une dynamique d'innovations est attendue de la part des acteurs de la formation, désormais parties prenantes de la stratégie globale de l'entreprise. La formation doit se penser à l'heure du digital, notamment pour répondre aux aspirations de la génération Z (née après 1995).

Sylvie Perfetti (*Directrice de la formation continue du CNED*) et Karine Baudry-Mineau (*Directrice Unité d'Affaires enseignement professionnel du CNED*) ont présenté le projet de mise en place, dès la rentrée 2015, du BTS MECP des Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie, réalisé en partenariat avec la CNEP. Ce projet audacieux permettra à la CNEP et aux écoles de la FFEEP de rentrer dans le monde de la formation en ligne et d'anticiper le tournant du digital.

Pour conclure, les débats furent riches et les pistes de travail nombreuses avec la volonté affirmée de s'adapter à la mutation que connaît le marché de la Beauté et du Bien-être. Comme l'a souligné Régine Ferrère (*Présidente de la CNEP*) « il faudra nécessairement une réforme des pratiques, en profondeur, de la part de tous les acteurs de la filière mais aussi une appropriation de la réglementation, ce qui impose de renforcer les savoirs scientifiques et technologiques, mais aussi les techniques d'accueil/réception afin d'être en phase avec ce qui est attendu d'un grand pays ouvert sur le monde ».



▲ Régine Ferrère présente Frédéric Toutou (CPCA), assureur pour la CNEP